

# Les tolérances zéros et les risques prédominants lors de travaux de forage et de sautage.

Simon Pelletier, inspecteur expert en manutention et usage des explosifs



# Plan de la présentation



- 1: Statistiques;**
- 2: Santé et sécurité;**
- 3: Tolérances zéro;**
- 4: Risques prédominants;**
- 5: Risques émergents, avérés ou connus;**
- 6: Clientèles particulières;**
- 7: Questions.**

# Statistiques



210

145709

1,48\$

4,57\$

Sources CNESST statistiques 2023

# Santé et sécurité du travail

---

## Les 3 leviers en prévention :

- Promotion ;
- Partenariat ;
- Surveillance.

## Prise en charge de la santé et de la sécurité du travail

---

Mise en place des mesures nécessaires par le milieu de travail pour qu'il respecte ses obligations légales, c'est-à-dire, identifier, corriger et contrôler les risques, tout en favorisant la participation des travailleuses et des travailleurs dans cette démarche de prévention (comité de santé et de sécurité ou de chantier, RSS, CSS et ALSS)

# Principales tolérances zéro de la CNESST



## Cibles de tolérance zéro

Priorité issue des dangers jugés intolérables, entraînant des conséquences graves.

Exposition au monoxyde de carbone **Nouveauté**

Chute de hauteur de plus de trois mètres

Chute de hauteur à partir d'une échelle

Effondrement des parois d'un creusement non étançonné

Exposition aux poussières de silice

Exposition aux poussières d'amiante

Effondrement d'un échafaudage

Roches instables

Exposition aux zones dangereuses d'une machine

- Pièces en mouvement
- Énergies ne sont pas contrôlées **Nouveauté**

Électrisation

- Contact avec une ligne électrique aérienne sous tension
- Exposition à de l'énergie électrique non contrôlée **Nouveauté**

# Tolérances zéro de la CNESST

## Chutes de hauteur de plus de trois mètres



Figure 1 : Position de la foreuse sur le sommet de la paroi le 5 mai 2010 (source : CSST).

# Tolérances zéro de la CNESST

## Exposition aux zones dangereuses d'une machine



Râtelier de distribution et tiges de forage (source : CSST)



# Tolérances zéro de la CNESST

## Électrification avec une ligne électrique aérienne sous tension

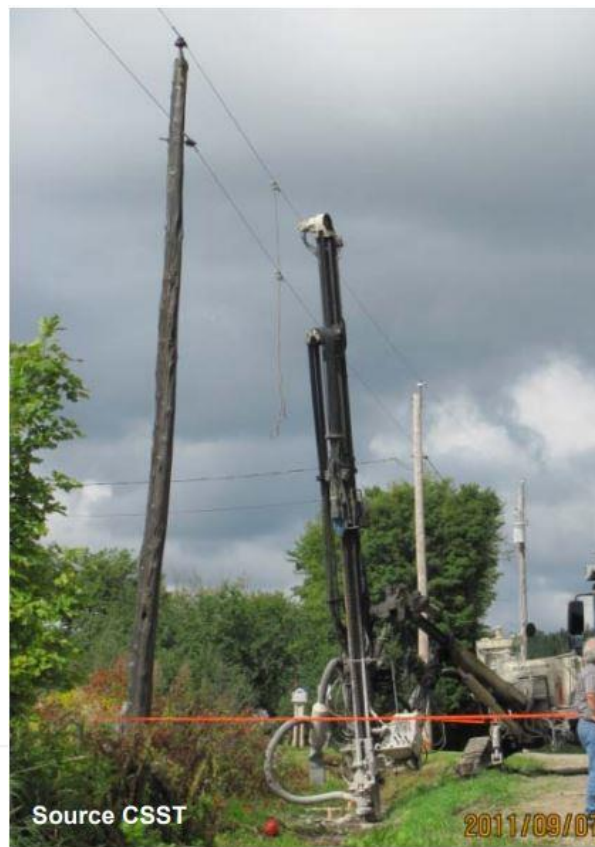


Photo no 1 : Lieu de l'accident

# Tolérances zéro de la CNESST

## Effondrement des parois d'un creusement non étançonnées



Source : CSST

# Tolérances zéro de la CNESST

## Roches instables



Source CNESST

Photo 1 : Vue générale du lieu de l'accident.

# Tolérances zéro de la CNESST

## Exposition aux poussières de silice



Source CNESST

# Tolérances zéro de la CNESST

## Exposition au monoxyde de carbone



Source CNESST

# Risques prédominants de la CNESST

---

**Risques ergonomiques;**

**Risque d'exposition au bruit ;**

**Risque de chutes de même niveau;**

**Risque d'être frappé, coincé ou écrasé par un objet ou de l'équipement.**

# Risques prédominants de la CNESST

---

## Risques ergonomiques

- **Manutention manuelle des explosifs;**
- **Position contraignante lors du changement des trous;**
- **Forage manuelle.**

# Risques prédominants de la CNESST

---

## Risque d'exposition au bruit

- **Bruit de l'explosion;**
- **Forage;**
- **Machineries du chantier/mine.**



# Risques prédominants de la CNESST

---

## Risque de chutes de même niveau

- Terrain escarpé;
- Encombrement lors du chargement;
- Visibilité parfois limitée.

# Risques prédominants de la CNESST

---

**Risque d'être frappé, coincé ou écrasé par un objet ou de l'équipement;**

- **Renversement de foreuse;**
- **Circulation de machinerie sur le chantier/mine ;**
- **Projection lors du sautage;**
- **Levage des pare-éclats.**

# Risques émergents, avérés ou connus de la CNESST

---

## Risques liés aux changements climatiques

- Indice de qualité de l'air extérieur ;
- Vague de chaleur.

## Risques biologiques

- Exposition aux piqûres de tiques — maladie de Lyme.

## Risques liés à l'organisation du travail

- Télétravail

# Clientèles particulières de la CNESST

---

- **Personnes issues de l'immigration;**
- **Jeunes.**

# DES QUESTIONS?



*\*Inspecteur de garde du lundi au vendredi,  
de 8h30-12h00 et 13h00-16h30,  
à l'exception des jours fériés*

1 844 838-0808\*

[www.cnesst.gouv.qc.ca](http://www.cnesst.gouv.qc.ca)

